

F.A.S. DIRECTION

Vice-décanat aux affaires professorales

ÉMÉRITAT

Le titre de professeur émérite constitue une très haute distinction

Critères : [Référer au Règlement 50.12](#)

Procédure et cheminement des dossiers

[Référer au Règlement 50.12](#)

Échéancier

Au mois de février de chaque année, les directeurs reçoivent un rappel des critères et procédures, accompagné des noms des professeurs de leur unité dont la date de retraite correspond avec l'horizon temporel de présentation possible. Les dossiers des candidatures soumises doivent être transmis à la Faculté au **mois de mars**.

Un dossier peut être transmis l'année même de la retraite ou l'année suivante.

F.A.S. DIRECTION

Vice-décanat aux affaires professorales

ÉLÉMENTS DE CONSTITUTION
D'UN DOSSIER D'ÉMÉRITAT

Personne ressource : Julie Théberge (6674)
julie.theberge@umontreal.ca

ÉMÉRITAT

PIÈCES À JOINDRE (selon l'ordre suivant)		✓
DOSSIERS TRANSMIS		
1.	Recommandation du directeur sous forme de lettre (celle-ci servira de base au plaidoyer que le doyen adressera au Conseil de l'Université).	
2.	Mise à jour des activités (Curriculum vitae). Celui-ci peut-être transmis selon le format désiré, mais il devra comporter l'information sur les activités d'enseignement, de recherche et de rayonnement de même que l'information reliée au fonctionnement de l'institution. Il devra bien refléter l'ensemble de la carrière du professeur.	
3.	Tous documents jugés pertinents étayant le caractère exceptionnel du dossier. (ex : lettres de recommandation (3 maximum) – <i>Pièces facultatives</i>)	
Transmettre le dossier en 14 exemplaires (NON BROCHÉS et PERFORÉS à gauche, système de 3 trous – document RECTO seulement) au vice-décanat aux affaires professorales.		

PIÈCES À JOINDRE (selon l'ordre suivant)		✓
DOSSIERS NON TRANSMIS		
Soit	- Une courte note informant que le dossier ne sera pas transmis.	
Soit	Uniquement pour les professeurs dont la retraite est effective quelques mois avant ou après la date de l'opération de mars. - Une courte note informant que le dossier pourra être transmis l'année suivante.	